



## Objectifs généraux

La Région Centre s'est donnée comme ambition lors de l'adoption de son Schéma Régional de Développement Economique et Social d'accompagner le développement et la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

En plaçant l'homme au cœur du développement, l'Economie Sociale et Solidaire fait la preuve que l'on peut concilier économie, social, et protection de l'environnement dans une logique de développement durable.

En lançant **l'appel à projets « Innovation sociale »** la Région se donne pour priorité de mettre l'emploi au cœur du développement local et d'améliorer le cadre de vie des habitants du Centre.

Prévu à l'agenda 21 voté en session plénière le 19 juin 2008, cet appel à projets doit donc permettre de :

- ▣ **favoriser l'expérimentation de formes innovantes d'activités économiques solidaires et sociales,**
- ▣ **renforcer l'ESS sur le territoire régional par l'émergence de nouveaux projets**
- ▣ **encourager la création d'entreprises et d'activités nouvelles dans l'économie sociale et solidaire, les services à la personne, le tourisme, la culture.**

## Objectifs particuliers

▣ Inciter à la création d'**activités économiques solidaires et sociales** respectueuses à la fois des individus et de l'environnement

▣ Placer l'économie au service de l'homme, en s'appuyant sur **la coopération, le partage et l'action collective. La forme coopérative sera développée.**

▣ Soutenir les projets de création d'activité économique qui par **leur objet d'intervention ou leur mode d'organisation et de production partenariale** créent du lien social, participent à l'intérêt général, améliorent la qualité de vie.

▣ Soutenir des projets innovants de **mutualisation territoriale d'acteurs de l'ESS** au service du développement durable

▣ Accroître la **reconnaissance de l'ESS, sa lisibilité** auprès des acteurs locaux et des habitants.

▣ Permettre à des projets qui sont au stade de l'idée de se développer

## Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'appel à projets sont les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, etc).

Ce sont aussi, les collectifs d'acteurs (associations, communes, communautés de communes, établissement public...) souhaitant se regrouper à l'échelle d'un territoire autour d'un projet commun, dans un objectif de mutualisation de leur démarche, de construction de stratégies partagées, de meilleure visibilité de leur activité.

## Priorités régionales

La Région favorisera l'émergence d'activités économiques solidaires et sociales, répondant à un besoin de la société, respectueux des êtres humains, de l'environnement et qui contribuera à améliorer la qualité de vie.

**L'appel à projets privilégie les démarches visant la création d'emplois pérennes, qualifiées, non délocalisables, et générant de l'activité économique sur le territoire concerné.**

Les priorités régionales sont :

- ▣ Soutenir l'innovation sociale pour répondre à des besoins non satisfaits, présentant un intérêt collectif
- ▣ Favoriser les initiatives exemplaires de développement territorial urbain (villes grandes et moyennes et leur territoire) s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire
- ▣ Accompagner les projets structurants à potentiel économique, impliquant la mise en place d'un partenariat garant d'un ancrage territorial de l'activité créée
- ▣ S'inscrire dans une dynamique collective et un fonctionnement intersectoriel

## Principes liés à la nature des projets

▣ Le projet doit promouvoir les valeurs de solidarité, de participation citoyenne, de compréhension interculturelle.

▣ Le projet doit répondre de manière pérenne aux besoins des populations et être en adéquation avec les stratégies de développement des territoires concernés.

▣ Le projet s'inscrit dans une démarche de formation des acteurs et populations concernés, dans une optique d'autonomisation.

▣ Le projet tend à renforcer les liens entre les différents partenaires impliqués, tant publics que privés.

## Critères d'éligibilité et de sélection

### CRITERES D'ELIGIBILITE :

Le projet doit démontrer :

- ▣ les conditions de sa solvabilisation pour assurer la pérennisation de l'activité à l'issue du soutien apporté par la Région,
- ▣ sa capacité à générer de l'activité économique et la création d'emplois pérennes non délocalisables.

### CRITERES DE SELECTION :

Les projets retenus devront répondre à un certain nombre de critères, parmi lesquels :

▣ Economique : Créer une activité économique nouvelle, une offre à caractère innovant pour le territoire régional et/ou réponse à un besoin non satisfait, dans une perspective de développement durable.

▣ Utilité sociale : Répondre à un besoin non satisfait, contribuant à améliorer la qualité de vie et participer à l'intérêt général.

▣ Gouvernance interne : Valoriser les compétences, le mode d'organisation démocratique, garantir la qualité des conditions de travail et l'égalité des chances

▣ Ancrage territorial : Associer dans la démarche les consommateurs / usagers les territoires et l'ensemble des acteurs concernés.

## Nature de l'intervention

Sur remise d'un projet de mise en œuvre (étude économique et financière, ingénierie, pilotage, animation, ...), l'intervention de la Région sera par conséquent de :

- ▣ une durée maximale de 2 à 3 ans par projet
- ▣ un taux maximal de 50 % des dépenses liées à la mise en œuvre du projet (hors investissement)
- ▣ un montant de subvention d'un minimum de 30 000 € et d'un maximum de 90 000 € pour la durée du projet

## Modalités de versement

Le versement de la subvention se fera en 3 fois par tiers, pour les projets de 2 ans et 4 fois par quart, pour les projets de 3 ans :

- ▣ Le premier versement, après signature de la convention, sur présentation d'un justificatif de démarrage de l'activité.
- ▣ Le deuxième versement sur présentation d'un bilan d'étape.
- ▣ Le versement du solde, au terme du projet, sur présentation d'un bilan financier et d'activité.
- ▣ Un versement intermédiaire, entre le deuxième et dernier versement pour les projets sur 3 ans, sur présentation d'un bilan d'étape.

## Dossier de candidature

Le formulaire à remplir par le porteur de projet sera disponible :

- Auprès de la Direction de l'Economie Solidaire de la Région
- Sur le site Internet de la Région : [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

Le dossier devra contenir :

- le formulaire de demande de financement
- les pièces demandées en annexe

Le candidat devra faire parvenir son dossier complet en 1 exemplaire papier et en format Word à l'adresse suivante :

➤ [catherine.chesne@regioncentre.fr](mailto:catherine.chesne@regioncentre.fr)

La Région procédera alors à l'enregistrement de la candidature et en accusera réception auprès du candidat.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

## Instruction et sélection des dossiers

L'instruction se fera au sein de la Direction de l'Economie Solidaire,

Les dossiers seront soumis pour avis à la commission régionale Economie Sociale et solidaire. Une audition de tout ou partie des candidats pourra être organisée et la Région pourra faire appel à l'avis d'organismes extérieurs si le besoin s'en fait ressentir.

La décision finale sera prise par la Commission Permanente Régionale.

## Calendrier

Appel à projets à compter du : 20 janvier 2012

Date limite de dépôt des candidatures : 20 avril 2012

## Le dossier de candidature à l'appel à projets « Innovation Sociale » :

- présente la carte d'identité de la structure, ainsi que la synthèse du projet.
- doit être dûment complété et signé par le porteur de projet

Il est composé des pièces suivantes :

### ◆ Une note descriptive

Elle constitue le cœur de la demande et doit, au minimum, développer les aspects suivants :

- l'historique du projet, ses objectifs, les résultats attendus,
- la démonstration du caractère innovant du projet et/ou du manque auquel il répond
- les modalités de mise en œuvre du projet,
- l'équipe « porteuse du projet », les partenariats envisagés, le degré d'implication de chacun, l'appartenance et le rôle des réseaux dans le projet
- les moyens mobilisés et le calendrier de réalisation
- les conditions de pérennisation
- les obstacles ou les freins rencontrés

◆ **Un budget prévisionnel détaillé et un plan de financement sur trois ans** (fonctionnement et investissement)

### ◆ De pièces à joindre :

- la lettre de demande de subvention auprès du Président du Conseil Régional
- les statuts et les membres du Conseil d'administration (pour les associations)
- la preuve de l'existence légale de la structure (K-bis, déclaration en préfecture, le numéro d'agrément jeunesse et sport pour les associations sportives ...)
- les comptes des trois derniers exercices (pour les structures existantes)
- le CV du porteur de projet
- un RIB ou un RIP

**Le dossier ne sera considéré comme complet que s'il comporte l'ensemble de ces pièces.**

## Modalités de dépôt

Les dossiers seront à retourner complets par courrier au Conseil régional du Centre.  
Ils se verront notifier un accusé de réception.

*L'appel à projet est piloté par la Direction de l'Economie Solidaire.*

*Il se fera en partenariat avec les autres directions sectorielles du Conseil régional.*

*Les dossiers reçus dans le cadre de cet appel à projet seront transmis pour avis aux directions concernés.*

## Contact

Région Centre  
Direction de l'Economie Solidaire  
9 rue Saint Pierre Lentin  
45 041 ORLEANS cedex 1

Catherine CHESNE :  
Tél : 02 38 70 31 28  
@ : catherine.chesne@regioncentre.fr